



Bruxelles, le 4 décembre 2017
(OR. fr)

15140/17

Dossier interinstitutionnel:
2016/0363 (COD)

CODEC 1958
EF 323
ECOFIN 1059
DRS 80

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2014/59/UE en ce qui concerne le rang des instruments de dette non garantis dans la hiérarchie en cas d'insolvabilité (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 23 novembre 2016, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 114 du TFUE.
2. Le Comité économique et social a rendu son avis le 23 février 2017². La Banque centrale européenne a rendu son avis le 8 mars 2017³.
3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 30 novembre 2017. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil⁴.

¹ doc. 14778/16.

² JO C 173 du 31.5.2017, p. 41.

³ JO C 132 du 26.4.2017, p. 1.

⁴ doc. 15064/17.

4. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 57/17.

Si le Conseil approuve la position du parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.
